

---

Adresse de la société populaire de Montmort, qui a envoyé 1413 livres en assignats pour les frais de la guerre, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Montmort, qui a envoyé 1413 livres en assignats pour les frais de la guerre, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 165;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29051\\_t1\\_0165\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29051_t1_0165_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

dons patriotiques a plu de toutes parts. Au milieu des applaudissement et des cris mille fois répétés de : Vive la Convention ! Vive la République !

Ensuite le c<sup>n</sup> Hurault, nommé par le département de la Marne commissaire adjoint aux citoyens Hébert et Duplanquais, a fait don de 3 liv.; la c<sup>ne</sup> Bouquet, femme de Jean Antoine, de la commune de Moiremont, a fait don de 3 liv.; le c<sup>n</sup> Nicolas Marie Gerny : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Nicolas Maucourant l'aîné : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Mercier : 2 liv. 10 s.; le c<sup>n</sup> Porriou : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Sibille de Viginy : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Le Gris : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Maucourant : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Fortin, de Montagne-sur-Aisne : 50 s.; le c<sup>n</sup> Nicolas Gigault : 50 s.; le c<sup>n</sup> Meny : 30 s.; le c<sup>n</sup> Meny : 30 s.; le c<sup>n</sup> Jac. Antoine, de Moiremont : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Jac. Mea : 5 liv. le c<sup>n</sup> A. Duter, à Douai : 50 s.; la c<sup>ne</sup> v<sup>re</sup> Nic. Oudiette : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Nic. Maucourant le jeune : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Jac. Varin, de Vienne-la-ville : 50 s.; le c<sup>n</sup> J. Bouquet : 50 s.; le c<sup>n</sup> Ch. Liberté : 40 s.; le c<sup>n</sup> Goffard 15 s.; la c<sup>ne</sup> Gigault : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Ant. Jouhaux : 50 s. le c<sup>n</sup> Denys Bouquet : 50 s. la c<sup>ne</sup> Rosalie Oudiette, f<sup>e</sup> Méa : 50 s. la c<sup>ne</sup> fille Darcq : 30 s.; le c<sup>n</sup> Huart : 25 s.; le c<sup>n</sup> P. Avril : 30 s.; le c<sup>n</sup> Chapi-teau l'aîné, de Virginy : 5 liv.; la c<sup>ne</sup> Gobillot : 20 s.; le c<sup>n</sup> P. Bichut : 50 s.; la c<sup>ne</sup> Varin : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Roland : 45 s.; la c<sup>ne</sup> Denis Bouquet : 40 s.; le c<sup>n</sup> Alexandre : 40 s.; le c<sup>n</sup> Nic. Seudre : 50 s.; le c<sup>n</sup> P. Dieu fils, de Virginy : 30 s.; le c<sup>n</sup> Nic. Gigout : 40 s.; le c<sup>n</sup> Et. Darque : 25 s.; la c<sup>ne</sup> Cé-cile Darcq : 25 s.; le c<sup>n</sup> Cl. Chenel : 15 s.; la c<sup>ne</sup> Lambert : 30 s.; la c<sup>ne</sup> Bégin : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Lambert : 50 s.; la c<sup>ne</sup> Liberté : 25 s.; le c<sup>n</sup> J. Par-mentier : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Noailles : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Jac. Le Givre : 50 s.; le c<sup>n</sup> J. B. Camus : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Varin : 3 liv.; le c<sup>n</sup> P. Varoquier : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Cl. Aveil : 30 s.; le c<sup>n</sup> J. Maucourant fils : 2 liv.; le c<sup>n</sup> J. B. Desvingt : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Nic. Bichut : 2 liv.; le c<sup>n</sup> P. Goillot : 20 s.; la c<sup>ne</sup> V<sup>re</sup> Gigout : 50 s.; le c<sup>n</sup> Macquart fils, de Montagne : 4 liv. 10 s.; le c<sup>n</sup> I. P. Sarrour, de Vienne : 5 liv.; le c<sup>n</sup> J. Et. Camus : 3 liv.; le c<sup>n</sup> Jouvant : 10 liv.; le c<sup>n</sup> G. Camus : 5 liv.; le c<sup>n</sup> Durand, de Calais : 3 liv.; la c<sup>ne</sup> J. P. Oudiette : 25 s.; le c<sup>n</sup> J. Etienne : 3 liv. 5 s.; le c<sup>n</sup> J. Paul Lacroix : 25 s.; le c<sup>n</sup> J. Lorain : 15 s.; le c<sup>n</sup> J. P. Seudre : 30 s.; la c<sup>ne</sup> Marie Cl. Seudre : 15 s.; la c<sup>ne</sup> La Roze : 15 s.; la c<sup>ne</sup> Marguerite Renard : 20 s.; la c<sup>ne</sup> v<sup>re</sup> Hé-non : 10 s.; le c<sup>n</sup> Vincent : 15 s.; le c<sup>n</sup> J. M. Bédigie le jeune : 25 s.; le c<sup>n</sup> Benoist Bérot : 35 s.; le c<sup>n</sup> Nic. Méa : 3 liv.; la c<sup>ne</sup> Bédigie : 50 s.; le c<sup>n</sup> Jac. Chaumont : 30 s.; le c<sup>n</sup> Nic. J. Maucourant : 3 liv. 5 s.; le c<sup>n</sup> L. Chaumont : 15 s.; le c<sup>n</sup> Darcq : 50 s. Le total des dons se montent à 344 liv. 5 s. La séance a été terminée par le chant d'un hymne patriotique. Signé :

P.c.c. : LÉGER (présid.), LAMBERT (secrét.),  
JOUVANT (secrét.).

## 11

La société populaire de Montmort a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 1,413 liv. en assignats (1).

(1) P.V., 2 et 116. B<sup>in</sup>, 23 germ. et 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl.).

[Montmort, s.d.] (1).

« Législateurs,

La nature a tracé aux enfans, leurs devoirs envers les auteurs de leurs jours. De vrais républicains connoissent tout aussi bien ceux que chacun doit à la Patrie, cette mère commune. Ils savent qu'ils sont sans bornes. Ces sentimens sont ceux qui animent la Société Populaire de Montmort, commune peu nombreuse composée seulement de cultivateurs, de vrais sans-culottes et de bons républicains.

Pénétrés des grands besoins de la patrie, les citoyens ont résolu de venir à son secours et de lui faire leur offrande. Tous les citoyens même les plus pauvres ont voulu y contribuer. On a réuni une somme de 1413 liv. pour être versés au trésor public, en outre 13 chemises, des compresse, des bandes, de la charpie, deux paires de guêtres, une paire de souliers et une paire de bas qui ont été remis dans le dépôt à Epernay, destiné à cet effet. Cet acte de patriotisme au moins estimable par le sentiment qui l'a dicté, s'est fait avec les démonstrations de la joie la plus pure, au milieu des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne.

La Société populaire de Montmort répète et consigne ici avec empressement ce vœu qui lui est si cher. Oui, Montagne sacrée, tu vivras à jamais, puisque la reconnaissance publique a proclamé ta gloire, nous te conjurons de rester au poste que tu occupes si bien, c'est à toi que nous sommes redevables de la liberté et de l'égalité. Maintenez surtout, législateurs, les mesures révolutionnaires. La dernière conspiration que vous avez découverte, vous en démon-tre la nécessité; elles ne sauroient être trop fortes pour effrayer les traîtres, et ne peuvent déplaire qu'à eux.

Pour nous, Citoyens, nous vous renouvelons le serment que nous avons fait de haïr à jamais les rois et les tyrans, de nous conformer exactement à vos loix de maintenir la République et de sacrifier nos fortunes et nos vies à sa défense. »

PATENOSTRE (présid.), GIOT (archiviste).

## 12

Un citoyen, juge au tribunal du district de la Montagne, département de l'Aveyron, fait à la patrie don et remise d'une créance de 1,302 liv. 13 s. 6 den. qu'il avoit sur un émi-gré (2).

[La Montagne, 10 vent. II] (3).

« Je, Jean Antoine Barthe, juge au tribunal du district de la Montagne ci-devant St-Affrique, au département de l'Aveyron, déclare que je fais don et remise à la patrie de ma créance de 1302 liv. 13 s. 10 den. sur Tauriac-Lavencas, de

(1) C 297, pl. 1022, p. 41.

(2) P.V., XXXV, 2. B<sup>in</sup>, 23 germ.; J. Sablier, 1243.

(3) C 300, pl. 1022, p. 38. Double déposé au greffe du trib. du distr., 10 vent. II, ARNAL (greffier).